



Litige avec concessionnaire

Par **titanium**, le **30/10/2013** à **08:54**

Bonjour
Je me permets de vous écrire afin de vous faire part des méthodes de vente peu scrupuleuses de la E-Vendeuse basée à la concession Citroën *****. En effet, cette dernière s'est permise de me vendre un véhicule 1ère main au prix fort alors qu'il s'agissait d'une seconde main et en plus un retour de location. Lorsque j'ai découvert la supercherie c'était trop tard, j'avais déjà récupéré le véhicule (1400km aller/retour dans la journée soit 14h de route) . Lorsque j'ai voulu lui en faire part, elle a tout nié en bloc. La répression des fraudes de Nantes a ouvert une enquête mais bien entendu elle n'a stipulé nulle part sur le bon de commande et la facture la mention de 1ere main, il s'agissait de promesse verbale. Je suis vraiment dégouté des agissements de cette concession, je souhaitais simplement vous en faire part. Je ne pense pas être la 1ere personne à qui elle fait le coup, et malheureusement je ne serai pas le dernière.
Comment agir pour être dédommagée ?
Elle m'a confirmé par téléphone qu'il s'agissait d'une 1ere main avec propriétaire méticuleux, retraité ...
J'ai découvert grâce au carnet d'entretien que c'était une 2nd main, et avant un retour de location !!!
En plus il y a eu 2 retours sous garantie pour un changement de phare xénon et l'embrayage.
Je sais tout ceci du précédent propriétaire, et oui il y avait son numéro encore enregistré dans le Bluetooth !!!
Je l'ai contacté par téléphone, il a été très coopératif et semblait étonné de la manière de procéder de cette commerciale avec qui il fait affaires depuis pas mal de temps. Il lui a d'ailleurs fourni toutes les factures (achat, entretien, retour SAV ...) que je n'ai jamais vu !!!
Je lui ai envoyé des emails avant l'achat pour qu'elle me confirme qu'il s'agissait bien d'une 1ere main, elle n'a jamais écrit ces mots, mais m'a dit qu'elle était sur un parc auto pendant presque un an et demi et avait été immatriculé en carte grise gratuite mais n'avait pas roulé.
Je trouvais cela bizarre, pourquoi une concession achèterai un véhicule haut de gamme comme ça, sans être commandé, pour resté tant de temps en stock et décôter ?
Réponse : nous faisons de même avec nos véhicules toutes options !!!
Bon je l'ai cru, c'est un professionnel ... A tort !!!
Pensez vous qu'il y ait un recours quelconque ? Je souhaiterais au moins un dédommagement car j'ai été trompée.
Du coup lorsque je vais la

vendre, le 3eme main risque de refroidir et le prix bien en dessous de sa valeur ...rnMerci de votre aide.

Par **moisse**, le **30/10/2013 à 19:00**

Bonjour,rnCe qui importe effectivement est la conformité de la livraison avec le bon de commande.rnPour une voiture, c'est donc la marque/modèle, le millésime et le kilométrage.rnLa carte grise mentionne la date de première immatriculation.rnLe vendeur doit signaler les interventions importantes qui ont trait à la sécurité (passage au marbre...)rnPremière main ou pas n'a pas forcément une grande incidence.rnLes voitures de location comme les voitures de fonction "grandes flottes" se revendent au dessus de la cote générale car bénéficiant de contrats d'entretien "full options" elles sont très bien suivies.rnPour le moment on ne voit pas très bien où se situe votre préjudice sinon d'avoir été bonimentée par un(e) vendeur à l'argumentaire limite.

Par **titanium**, le **30/10/2013 à 19:14**

Il s'agit d'une tromperie tout bonnement.rnSi j'avais su qu'il s'agissait d'une 2eme main et qui plus est d'un retour de loc, je n'aurais pas mis tant d'argent et surtout d'énergie (1400km dans la journée) dans cette transaction.rnC'est une grande concession, un professionnel, c'est inadmissible d'agir de la sorte.rnMais la méthode de cette e-vendeuse est bien rodée, je ne pense pas être la seule !!!